



**TRANSPORT SCOLAIRE**  
**COLLEGE CAMILLE GUERIN (VOUNEUIL/VIENNE)**

Suite à l'inscription au transport scolaire « **La Chapelle-Moulière <> collège Camille Guérin de Vouneuil sur Vienne** » via la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2022-2023, vous pouvez prétendre à un remboursement si le montant que vous avez payé à la Région est supérieur au montant d'une carte annuelle de transport Vitalis. Pour déterminer ce montant en fonction de l'âge de l'enfant et de votre quotient familial, rendez-vous sur le site de Vitalis : **<https://www.vitalis-poitiers.fr/tarifs/>**

***Exemple** : Si vous avez payé une carte de transport 150 euros à la Région et qu'une carte de transport annuelle vous aurait été facturée 120 euros par Vitalis, vous êtes alors éligible à un remboursement de 30 euros.*

La demande de remboursement est à effectuer auprès du Pôle Transport de Grand Poitiers, via **transports@grandpoitiers.fr**

Vous devrez fournir une copie de preuve d'achat du titre de transport régional.

Les demandes de remboursement seront recevables jusqu'à la fin de l'année scolaire correspondante.